



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 2 mars 2020 à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

### **SONT PRÉSENTS :**

MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Philippe Gasse
Benoit Voyer
Yvan Barrette
Pierre Cloutier

### **EST ABSENT :**

M. le conseiller

Fernand Lirette
-----------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Est également présente : la greffière, Mme Chantal Plamondon.

### **Ordre du jour**

- 1 Administration de la municipalité**
  - 1.1 Engagement financier de la Ville de Saint-Raymond envers la CDSR dans l'exploitation du futur incubateur d'entreprises dans le parc industriel no 2
- 2 Trésorerie**
  - 2.1 Aucun
- 3 Sécurité publique**
  - 3.1 Aucun
- 4 Transport routier et hygiène du milieu**
  - 4.1 Aucun
- 5 Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 5.1 Aucun
- 6 Loisirs et culture**
  - 6.1 Aucun
- 7 Période de questions**
- 8 Petites annonces**
  - 8.1 Aucun
- 9 Levée de la séance**



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 20-03-071 **ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND ENVERS LA CDSR DANS L'EXPLOITATION DU FUTUR INCUBATEUR D'ENTREPRISES DANS LE PARC INDUSTRIEL NO 2**

---

**Attendu** que la Corporation de développement de Saint-Raymond (CDSR) fera débuter sous peu la construction de son incubateur d'entreprises dans le parc industriel no 2;

**Attendu** que cet incubateur d'entreprises favorisera la création d'entreprises ainsi que la création d'emplois et du même coup, une participation au développement de l'économie local;

**Attendu** que les projections budgétaires des 5 premières années d'opération de l'incubateur confirment un déficit d'exploitation;

**Attendu** qu'à cet effet, la Ville souhaite soutenir financièrement la CDSR dans la réalisation de ce projet;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Ville de Saint-Raymond confirme son soutien financier envers la CDSR et s'engage à assumer le déficit d'exploitation estimé à 75 000 \$ pour les cinq premières années d'opération du futur incubateur d'entreprises.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le surplus accumulé (fonds industriels).

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

#### **SUJET 7.**

##### **Période de questions.**

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

#### **SUJET 9.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 59.

---

Chantal Plamondon, OMA  
Greffière

---

Daniel Dion  
Maire

& & & & & & & & & & & & & &